



L'herbe qui enfume



GENÈVE Le cannabis légal vendu dans le canton ne respecte pas toujours la législation. Sur 46 échantillons testés par le Service de la consommation et des affaires vétérinaires, aucun ne dépassait le seuil autorisé de 1% de THC, la substance psychotrope. Mais la teneur en CBD était parfois fantaisiste: un des produits indiquait 28%, alors que la valeur relevée en laboratoire n'était que de 2%. «Les effets relaxants ou anxiolytiques recherchés ne sont que rarement au rendez-vous, et cela constitue une tromperie», a commenté hier le Canton.

Par ailleurs, le message de mise en garde exigé ne figurait pas sur cinq produits, était illisible pour neuf autres et ne respectait pas la taille réglementaire dans quatorze cas. Enfin, peu de commerçants avaient enregistré leur cannabis légal auprès de l'Office fédéral de la santé. ● **ATS**